

Liste des actions transfrontalières par domaines
d'activités menées depuis 1997 dans le cadre des
instances transfrontalières

II. Aménagement - Transports - Sécurité

8. Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise

A l'initiative de : Etat de Genève / Canton de Vaud / Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie

Objectifs :

Signée en 1997 entre les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, le Canton de Vaud et le Canton de Genève, la Charte a dessiné pour la première fois un plan d'aménagement transfrontalier qui définit différents pôles de développement et se décline en 10 projets à réaliser (dont la plupart se trouve dans cette liste). Certains de ces projets ont été abandonnés, d'autres ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. C'est entre autre en se référant à cette Charte qu'un projet d'agglomération transfrontalier a été lancé.

Résultat : En cours

9. Projet d'agglomération franco-valdo-genevoise

A l'initiative de : CRFG / Canton de Vaud / Association de la Région de Nyon (ARN) /
Association régionale de coopération des collectivités du Genevois
Région Rhône-Alpes + Financement Interreg

Objectifs :

L'agglomération franco-valdo-genevoise constitue une entité urbaine transfrontalière liée par de fortes interdépendances qui nécessitent non seulement une stratégie partagée, mais également un programme commun de mise en œuvre et une organisation des collectivités concernées apte à la mener. Énoncé dans la Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise, le projet d'agglomération traitera des thématiques prioritaires suivantes : transports et politiques d'urbanisation, problématique foncière et du logement, activités économiques, formation et offre sanitaire.

Les divers volets de la mise en œuvre seront traités par thèmes au sein des groupes de travail existants, vraisemblablement au sein du CRFG ou du DTPR, à condition que ces derniers soient en mesure d'axer leur démarche sur le projet d'agglomération et de s'élargir à l'ensemble des partenaires concernés. Les réunions communes pourraient se faire aux moments-clés de l'élaboration des projets lors de séminaires d'échanges techniques. Enfin, la concertation élargie devra être assurée par des séminaires des élus ou des rencontres avec les milieux économiques et sociaux, ainsi que d'autres formes de communication à la population.

2004 a été consacrée au montage du projet Interreg, qui pourra être initié dès que les compositions des représentants français et suisses ainsi que les chefs de projet seront nommées. L'engagement des autorités ainsi que la définition d'une ou plusieurs structures de portage aptes à gérer la mise en œuvre du projet est envisageable pour la fin 2006 ou au début 2007.

Résultat : En cours

10. Pôle transfrontalier du Rectangle d'Or (Genève – Pays de Gex)

A l'initiative de : CRFG / Communauté de communes du Pays de GEX
+ Financement Interreg

Objectifs :

A cheval sur 7 communes (Ferney-Voltaire, Ornex, et Prévessin-Moens côté Pays de Gex, et Meyrin, Vernier, Grand-Saconnex et Bellevue côté genevois), le Rectangle d'Or est un projet d'aménagement urbain transfrontalier qui vise à créer un pôle de développement économique permettant le rééquilibrage de l'emploi et de l'habitat.

Enoncé dans la Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise, ce projet prévoit le développement sur 170 ha de logements, d'activités liées à la Genève internationale (accueil de nouvelles ONG), et à la haute technologie ainsi qu'une amélioration de l'offre des transports publics existante, et la préservation des atouts environnementaux actuels (espaces verts et agriculture extensive). Le tout sera concentré sur trois sites autour de l'aéroport côté Lac et côté Jura, ainsi qu'à proximité du CERN. Ce dossier devrait faire l'objet d'un financement Interreg.

Résultat : En cours

11. Porte Sud de Genève (Saint-Julien-Archamps-Bardonnex)

A l'initiative de : CRFG + Financement Interreg

Objectifs :

Enoncé dans la Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise, ce projet veut donner à l'agglomération genevoise, jusqu'ici principalement organisée dans ses relations de proximité Est-Ouest, une nouvelle dimension et une plus grande ouverture régionale vers le Sillon Alpin (Annecy, Aix-les-Bains, Chambéry, Grenoble...) et le couloir rhôdanien.

Actuellement, plusieurs initiatives sont menées en parallèle : le renforcement du site d'Archamps dans sa vocation de pôle technologique scientifique et de formation (se référer au projet Biopark), la constitution d'un pôle multimodal à la gare de Saint-Julien, avec transport collectif en site propre vers le centre de Genève et l'aménagement d'un pôle de loisirs (en discussion).

Résultat : En cours

12. Etoile Annemasse-Genève

A l'initiative de : CRFG + Financement Interreg

Objectifs :

Enoncé dans la Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise, ce projet prévoit la reconversion d'une zone ferroviaire d'environ 35 hectares en bordure de la frontière en un lieu d'échange multimodal. La gare d'Annemasse sera alors non seulement raccordée au centre de Genève par la future ligne CEVA, mais pourrait également accueillir une ligne TGV. Autour de ce site, un quartier entier sera créé composé de logements, de services tertiaires (hôtels, restaurants, agences liées au tourisme), d'équipements commerciaux, culturels et de loisirs.

Les études et démarches préalables menées depuis 2001 ont abouti à la fin 2003 à la publication d'une charte d'objectifs, qui marque la volonté de tous les partenaires (et notamment de la ville d'Annemasse et du Canton de Genève) de passer à une phase pré-opérationnelle. Deux ans seront nécessaires pour déterminer, par le biais d'études d'urbanisme, le contenu d'une première phase de réalisation. Le fonctionnement effectif de l'ensemble de ce projet est prévu aux mêmes dates (2010-2012) que la mise en service de la liaison ferroviaire CEVA.

Résultat : En cours

13. Développement des transports publics régionaux (DTPR) sur le bassin franco-valdo-genevois

A l'initiative de : Canton de Genève / Région Rhône-Alpes
+ Financement Interreg

Objectifs:

Créé en janvier 2001, le Comité stratégique DTPR s'est fixé pour objectif de planifier un schéma des transports publics régionaux (véhicules motorisés en commun). La Charte des « Transports publics », signée en juillet 2003, marque ainsi l'engagement des partenaires français et suisses en faveur d'un développement des transports publics urbains, péri-urbains et régionaux, qui débouchent rapidement sur un réseau répondant efficacement aux besoins de déplacements des populations. Cette démarche bénéficie d'un soutien financier de l'Europe (Interreg). De fait, c'est l'une des expériences pilotes conduites au plan européen pour surmonter, de manière opérationnelle, un effet « frontière » particulièrement flagrant.

Le DTPR se concentre en particulier sur les réalisations suivantes :

- **Liaison ferroviaire Cornavin – La Praille – Eaux-Vives – Annemasse**
- **La communauté tarifaire intégrale (UNIRESO)**
- **Navette Genève-Bellegarde**

➤ **Liaison ferroviaire Cornavin – La Praille – Eaux-Vives – Annemasse**

Le tracé du CEVA, d'une longueur totale de 16,1 kilomètres pour un budget de 950 millions de francs, se divise en trois axes. Le premier relie la gare Cornavin à la Praille, pôle de développement important. Ce tronçon existe déjà mais nécessite quelques modifications. Le second axe, qui doit être construit en souterrain, reliera la Praille aux Eaux-Vives, sur la rive gauche du lac. Le dernier tronçon, qui doit être transformé en tranchée couverte jusqu'à la frontière, reliera les Eaux-Vives à Chêne-Bourg et de l'autre côté de la frontière, à Annemasse.

Les travaux répartis en sept lots débiteront dès 2005 en gare de Cornavin avec un objectif de mise en service de l'ensemble de la ligne fixé à 2010-2012, cent ans après la signature de la Convention créant son tracé.

Afin de fixer les modalités de réalisation de ce raccordement ferroviaire (tarif et contrôle, sécurité et entretien, gestion du trafic, etc...), des travaux sont en cours pour rédiger une nouvelle Convention entre la France et la Suisse basée sur la Convention pour le raccordement d'un chemin de fer d'Annemasse à Genève conclue le 14 juin 1881.

Résultat : En cours

➤ **La communauté tarifaire intégrale (UNIRESO)**

Cette communauté tarifaire permet aux usagers de transports publics urbains et périurbains de circuler avec un seul titre de transport et de voyager indifféremment sur les lignes des trois opérateurs de transport (CFF, Mouettes genevoises et Transports publics genevois), sur le territoire genevois, mais également sur le territoire français voisin et à Coppet/Céligny (canton de Vaud). 3 nouvelles lignes ont ainsi été créées entre 2001 et 2004, ce qui porte le nombre de lignes de bus transfrontalières à cinq (lignes D, F, G, K & Y). Les transports publics d'Annemasse (TAC) ont en effet prolongé deux lignes de bus avec un terminus au parc-relais de Sous-Moulin, tandis que la ligne G des TPG dessert Veigy.

Depuis le 12 décembre 2004, la création d'un tarif "régional" avec la France voisine marque une nouvelle avancée, puisque l'unification de la tarification entre les différentes sociétés de transport publics de la région a permis de supprimer les six zones périphériques genevoises pour créer un billet unique dont le tarif évolue en fonction des différents secteurs franchis d'un bout à l'autre de l'agglomération.

Résultat : En cours

➤ **Navette Genève - Bellegarde**

La navette Bellegarde-Genève est en exploitation depuis le 3 septembre 2001. Les contrôles de frontière ciblés et simplifiés sont réalisés soit aux haltes, soit au sein des convois. Ainsi, les frontaliers vivant à Bellegarde peuvent désormais se passer de leur voiture pour venir travailler dans le canton de Genève et utiliser ces navettes ferroviaires qui circulent désormais 9 fois par jour, en semaine, pour desservir les haltes françaises de Bellegarde, de Pougny-Chancy, et les haltes suisses de la Plaine, Russin, Satigny, Zimeysa, Vernier-Meyrin, Cointrin et Genève-Cornavin.

Résultat : Réalisé

14. Planification routière multimodale à l'échelle transfrontalière

A l'initiative de : CRFG

Objectifs :

Etablir une planification du réseau routier franco-valdo-genevois. Les premiers travaux ont porté sur une classification fonctionnelle des routes pour donner une certaine cohérence aux schémas des différentes instances compétentes. En septembre 2004 un document de synthèse a été présenté qui recense, par corridor géographique, les projets routiers et les transports collectifs identifiés, proposés ou validés par un ou plusieurs des acteurs concernées (direction départementales de l'équipement des Schémas de cohérence territoriale, des communautés de communes, de l'Etat de Genève et l'Etat de Vaud).

L'objectif de ce recensement est de mettre à plat chacun des projets routiers existant sur le bassin franco-valdo-genevois, ses objectifs, ses effets probables directs ou indirects dans le système de déplacements et de fonctionnement urbain du bassin, son articulation avec les autres projets routiers et les projets de transports collectifs. 27 projets routiers et 18 projets de transports collectifs ont ainsi été recensés. Les parcs relais P+R, les itinéraires cyclables ainsi que les nouvelles jonctions de transports publics prévues dans le cadre de la Charte pour le Développement des transports publics régionaux (DTPR) pourraient être aussi intégrés dans cette approche.

Résultat : En cours

15. Réhabilitation de la ligne du Haut-Bugey

A l'initiative de : Confédération / Etat français

Objectifs :

L'amélioration du raccordement de la Suisse romande et, plus particulièrement de la région franco-genevoise, au réseau ferroviaire à grande vitesse en direction de la France a été déclarée d'utilité publique et est également mentionnée dans la Charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise.

La réhabilitation de la ligne du Haut-Bugey entre Bellegarde, Nantua et Bourg-en-Bresse (appelée aussi « ligne des Carpates ») permettra de relier Genève et Paris en moins de 3 heures et d'augmenter la cadence des trains, grâce à une réduction de la distance entre Genève et Mâcon de 47 kilomètres. Les financements aussi bien du côté français qu'helvétique étant désormais acquis, le lancement du chantier est prévu au plus tard pour l'été 2005.

Résultat : En cours

16. Soutien au maintien d'un tronçon ferroviaire au sud du Lac Léman en finançant des travaux de réhabilitation de la ligne du Tonkin

A l'initiative de : Conseil du Léman

Objectifs :

La ligne ferroviaire Sud-Léman, dite du Tonkin qui relie Evian-les-Bains à St-Gingolph, a fait l'objet du soutien du Conseil du Léman qui a aidé au financement des travaux de réhabilitation de la ligne. Cet investissement avait permis à l'exploitant, l'Office du tourisme d'Evian-les-Bains, de réouvrir la ligne et de la rendre plus attractive, en créant notamment des fenêtres sur le lac grâce à des travaux d'élagage.

Actuellement, la Région Rhône-Alpes et le Canton de Genève ont lancé une étude sur le potentiel de la ligne ferroviaire Sud-Léman pour le trafic voyageurs (trafic régional et touristique).

Résultat : Etude en cours

17. Téléphérique du Salève

A l'initiative de : Conseil du Léman

Objectifs :

Aujourd'hui, cette installation est menacée de fermeture. Elle doit subir des contrôles techniques et faire l'objet de travaux de maintenance pour lesquels des financements doivent être trouvés. Le Conseil d'Etat a affirmé clairement sa volonté de rechercher la meilleure solution possible pour assurer conjointement avec les autorités françaises la pérennité du téléphérique.

Depuis 2001, il a multiplié les démarches auprès des autorités françaises et après plusieurs mois de négociations a abouti à une solution pour 2002 et 2003 en recourant à l'utilisation de la rétrocession fiscale.

C'est cette solution que le Conseil d'Etat tente de reconduire pour les années 2004 et 2005, en attendant la constitution d'une société d'économie mixte, prévue pour courant 2005, susceptible d'être subventionnée par les collectivités et d'accueillir des fonds privés, des deux côtés de la frontière.

Afin que le téléphérique puisse continuer à fonctionner en 2004 et 2005, la somme annuelle de 250000 francs suisse doit être réunie à part égale par les partenaires de chaque côté de la frontière, soit pour chacun 125000 francs suisse par année.

Résultat : En cours

18. Compagnie générale de navigation sur le Léman (CGN)

A l'initiative de : Compagnie générale de navigation sur le Léman (CGN)
Conseil général de la Haute-savoie

Objectifs :

Afin de soulager le contournement routier de Genève et désengorger le trafic du Chablais, un service de bateau-navette a été mis à disposition des frontaliers de l'Est du canton de Genève et de l'Ouest du canton de Vaud. Le Conseil général haut-savoyard s'est engagé, compte tenu du fait que la CGN contribue incontestablement à l'essor touristique et économique durable du département, à attribuer à cette dernière une compensation financière de l'ordre de 274'000 euros pour les années 2005-2006, en échange du maintien et du développement d'une desserte régulière des rives françaises du Léman.

Une première liaison lacustre quotidienne entre Chens-sur-Léman, Yvoire et Nyon verra le jour le 25 mars 2005, et d'autres liaisons sont envisagées entre Thonon, Ouchy et Genève, ainsi qu'entre Vevey, Evian et Montreux. La convention relative à la participation de la CGN à la promotion touristique des rives françaises du lac Léman à partir de liaisons lacustres a été signée pour trois ans en octobre 2004 et est renouvelable à l'échéance.

Résultat : Réalisé

19. Centre de coopération policière et douanière franco-suisse (CCPD)

A l'initiative de : République française / Confédération helvétique / Etat de Genève

Objectifs :

Le centre de coopération policière et douanière franco-suisse a pour missions de favoriser la coopération transfrontalière en matière policière et douanière, de lutter contre les trafics illicites, l'immigration illégale et la délinquance dans la zone frontière, tout en favorisant les rencontres entre les différents organes de police, et en promouvant la coopération par le biais de conférences et de visites organisées.

Il a été mis sur pied par l'accord franco-suisse relatif à la coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière signé à Berne, le 11 mai 1998. Après une entrée en fonction progressive depuis le 5 août 2002, le CCPD a peu à peu augmenté ses effectifs et le temps d'occupation de ses locaux pour être totalement opérationnel dès le mois de mai 2003. Ainsi, en une année d'activité, le CCPD a traité 5'923 demandes provenant de 23 cantons différents en Suisse et de 48 départements français.

En décembre 2004, les premières patrouilles mixtes franco-suisse ont commencé à circuler entre le pays de Gex et les communes suisses frontalières, avec dans un premier temps des missions d'observation et d'échanges d'informations.

Résultat : Réalisé

20. Contrôle des frontières sur les axes routiers et ferroviaires

A l'initiative de : CRFG

Objectifs :

Examiner la matérialisation du volet des contrôles de frontière, en vérifiant notamment la concentration de la circulation transfrontalière sur la plate-forme douanière autoroutière de Bardonnex, et en contrôlant l'usage - souvent abusif - par les automobilistes des routes passant par les petites douanes de campagne, occasionnant par la même de fortes nuisances. Un réexamen de certaines pratiques de contrôle, une meilleure transmission de l'information entre forces de l'ordre et la prise de mesures d'aménagements au niveau de la plate-forme autoroutière sont soit en cours de test, soit envisagés prochainement.

En matière de transport ferroviaire, la réalisation d'un bureau de contrôle juxtaposé à Annemasse s'avère indispensable en sus de celui de Cornavin, en lieu et place de celui actuellement existant aux Eaux-Vives, qui sera désaffecté. Les modalités de mise en œuvre dépendront de l'issue du processus décisionnel engagé sur l'extension de l'accord de Schengen à la Suisse.

Résultat : En cours